



RÈGLEMENT (1/4)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

ULTRA RUN ASIA organise la cinquième édition de sa course, cette fois en Mongolie, au sud de la province du Bulgan, dans le parc national de Khögnö Khan, à l'ouest d'Oulan-Bator, une boucle avec un camp de base de yourtes privatisé : « **Ultra Run Mongolia 2021** » du 11 au 20 juin 2021. Cette cinquième édition réunira environ 60 coureurs.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION GÉNÉRALE

Il s'agit d'une course à pied sur une distance de 250 km avec un D+ d'un peu plus de 6.000 mètres en non stop, en allure libre avec 9 CP tous les 25 km. Dans chaque CP, le coureur pointera son passage (arrivée et départ) sur la feuille mise à sa disposition et pourra se reposer. Les coureurs seront en autosuffisance alimentaire sur la course : l'Organisation mettra à disposition de chaque coureur 9 sacs de 10 litres (1 pour chaque CP) pour déposer sa nourriture et/ou son équipement et à chaque CP, l'Organisation fournira l'eau (chaude et froide) et du Coca-Cola.

Durée totale de l'épreuve : 108 heures maximum.

ARTICLE 3 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

La course se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les coureurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant de son aptitude à l'épreuve ainsi que d'un électrocardiogramme, suivant le modèle au dossier. L'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur sans avoir à en justifier.

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE – PROGRAMME

Voir le détail du programme dans le document en ligne. Pour la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours et d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire. En cas de problème de sécurité dans le pays ou la région, la course pourra être transférée dans un autre pays ou une autre région.

ARTICLE 6 - ÉQUIPEMENT

Chaque coureur devra avoir **un équipement en conformité avec la liste type** figurant ci-après :

- Un sac à dos avec poche à eau ou bidons (3 litres minimum)
- Un sac de couchage
- Une couverture de survie + un briquet + un sifflet + un couteau + un miroir



RÈGLEMENT (2/4)

- Une lampe frontale + une lampe torche + des piles de rechange
- Un récepteur GPS (montre ou smartphone) avec piles de rechange ou batterie externe
- Des couverts et un gobelet
- Un blouson coupe-vent chaud (température nocturne 10/15°C)
- Tee-shirt, cuissard, short ou collant, chaussures de trail, chaussettes,
- Une casquette ou un foulard (température de jour 20/25°C)
- Une paire de couvre-chaussures imperméables en silicone
- Une protection solaire (lunettes et crème)
- Une petite pharmacie d'urgence
- Des pastilles / liquide de purification de l'eau
- De la nourriture lyophilisée ou autre pour toute la durée de la course (108h maximum)
- Des produits énergétiques (barres ou gel)

ARTICLE 7 - BALISAGE

Les coureurs devront **impérativement suivre la trace GPS fournie par l'Organisation** suivant la configuration de la course. Les intersections principales seront marquées par des fagnons ou par des flèches de peinture. Chaque coureur sera équipé d'une balise satellite.

ARTICLE 8 - ABANDON

Un coureur qui abandonne ou qui est disqualifié ne sera pas autorisé à continuer l'épreuve, même hors classement. Il sera transféré à l'arrivée de l'épreuve, ou sur un CP, ou autorisé à suivre la course dans un véhicule de l'Organisation après accord formel de la direction de course.

ARTICLE 9 - ASSISTANCE MÉDICALE SUR LA COURSE

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours dans des véhicules d'assistance. Tout coureur perfusé par l'équipe médicale sera mis hors course. La course sera couverte par téléphone ou radio. La direction de course et l'équipe médicale seront en liaison permanente 24h/24. L'équipe médicale sera habilitée à mettre hors course tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre la compétition. Elle veillera à son rapatriement à un point de contrôle sur la course.

ARTICLE 10 - CLASSEMENT

Chaque coureur s'engage à titre individuel. Le classement individuel de l'épreuve se fera toutes catégories confondues, avec toutefois un podium masculin et féminin.



RÈGLEMENT (3/4)

ARTICLE 11 - RÉCOMPENSES

Chaque coureur classé recevra une médaille ainsi que le T-shirt officiel de la course. Des prix spécifiques pourront être attribués à des coureurs considérés par l'Organisation comme particulièrement méritants.

ARTICLE 12-1 - DROIT D'ENGAGEMENT

Le prix tout compris Oulan-Bator / Oulan-Bator est de 2 100 € par coureur pour un séjour de 10 jours suivant programme (pension complète hors course avec eau minérale). Les billets d'avion, le visa ainsi que l'assurance assistance et rapatriement (nécessaire pour l'obtention du visa), sont à la charge de chaque participant.

ARTICLE 12-2 - INSCRIPTION

Le paiement des droits d'engagement se fera par virement bancaire avec possibilité de régler en deux versements dont un de 700 € à l'inscription, **le paiement devant être effectué en intégralité le 11 mars 2021.**

ARTICLE 12-3 - DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents obligatoires à retourner à l'Organisation par courrier ou par mail :

- **Le présent règlement**, à remplir, dater et signer
- **Le bulletin d'inscription**, à remplir, dater et signer
- **Le certificat médical**, suivant modèle de l'organisation, rempli avec l'électrocardiogramme.
- **L'attestation d'assurance assistance et rapatriement**

ARTICLE 13 - ANNULATION

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 50% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'Organisation en cas de désistement intervenant entre 89 et 30 jours du départ.
- 80% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'Organisation en cas de désistement intervenant entre 29 et 15 jours du départ.
- 100% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'Organisation en cas de désistement intervenant entre 14 et 0 jours du départ.

En cas d'annulation de la course par l'Organisation avant le départ liée à des problèmes de sécurité dans le pays ou la région, pour des motifs politiques, administratifs, climatiques, de santé (à l'exclusion de l'épidémie ou de la pandémie), ou autres cas de force majeure (y compris les attentats et/ou actes de terrorisme), si celle-ci ne peut pas être transférée dans les conditions visées à l'article 5, les sommes perçues par l'Organisation seront remboursées, sans autre indemnité.



RÈGLEMENT (4/4)

L'Organisation recommande donc vivement à chaque concurrent de contracter une assurance annulation à titre personnel.

L'Organisation se réserve le droit d'annuler la course si le nombre de coureurs n'est pas suffisant, les sommes perçues par l'Organisation seront alors remboursées sans autre indemnité. **Il est donc recommandé aux participants d'attendre le feu vert donné par l'Organisation pour payer leurs billets d'avion.**

ARTICLE 14 - RESPONSABILITÉS

Chaque coureur participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. Les coureurs participant sous leur propre responsabilité, l'Organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident. **En conséquence, chaque participant renonce à tout recours à l'encontre d'ULTRA RUN ASIA.** L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane (visa) et santé à tout moment du voyage.

ARTICLE 15 - ASSURANCES

Chaque participant devra souscrire à titre personnel une assurance garantissant les risques d'assistance et de rapatriement sanitaire pour les 10 jours de séjour incluant l'activité de course/marche. Conformément à la loi de 1984 sur le sport, l'Organisation a également pour obligation de conseiller aux participants de contracter une assurance individuelle accident et décès.

ARTICLE 16 - COUVERTURE IMAGE

ULTRA RUN ASIA se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des coureurs pendant l'événement. Tout support photographique, vidéo ou cinéma, réalisé pendant l'épreuve ne pourra être utilisé qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière d'ULTRA RUN ASIA.

NOM :

PRÉNOM :

J'ai pris connaissance du présent règlement et en accepte tous les termes et conditions.

FAIT À :

DATE :

SIGNATURE :

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



DU 11 AU 20 JUIN 2021



ULTRA RUN MONGOLIA 2021 / BULLETIN D'INSCRIPTION

PRIX DÉPART OULAN-BATOR (10 JOURS)

2 100 €

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Sexe : M F

Passeport n° _____

Expire le : _____

T-shirt Taille S M L XL

- ▼ Je m'engage à participer à l'édition « *ULTRA RUN MONGOLIA 2021* » et paye à ce jour un acompte de 700 € à ULTRA RUN ASIA et **règlrai le solde le 11 mars 2021.**
- ▼ Je prends note que mon inscription sera définitive à la date de réception de **TOUS** les éléments du dossier d'inscription listés ci-dessous.
- ▼ Le paiement des droits d'engagement au profit d'ULTRA RUN ASIA est fait par virement bancaire (frais à la charge de l'émetteur) :

Banque : CCM PARIS MONGE - Code Banque : 10278 - Code Agence : 06142
N° Compte : 00020343801 - Clé RIB : 15

IBAN : FR76 1027 8061 4200 0203 4380 115 - BIC : CMCIFR2A

Fait à :

Date :

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET

(Règlement – Bulletin d'inscription – Certificat médical – Acompte et Solde des droits d'engagement – Attestation d'assurance assistance et rapatriement)

À RENVoyer À :

**ULTRA RUN ASIA – « LA GABINELLE » – RUE DES AIRES DE FOULAGE
84480 BONNIEUX – FRANCE**

Mail : asia@ultra-run-asia.com



CERTIFICAT MÉDICAL OFFICIEL ET OBLIGATOIRE (1/2)

Je soussigné, Docteur : _____

Adresse : _____

Certifie que Mr, Mme, Melle : _____

Né(e) le : _____ Dont le groupe sanguin est : _____

Présente un examen clinique normal,

Un poids de _____ kg, Une taille de _____ cm,

Une pression artérielle au repos de _____ ,

Une fréquence cardiaque au repos de _____ par minute,

A réalisé un électrocardiogramme de repos 12 dérivations sans trouble de rythme, de conduction ou de repolarisation.

Ce tracé doit être présenté avec le présent certificat.

Après l'âge de 40 ans un ECG d'effort est conseillé en plus de l'ECG de repos. Son résultat pourra être joint au présent certificat médical.

Ce coureur ne présente aucune contre-indication médicale et/ou d'ordre psychologique à une compétition de course/marche de longue durée (environ 250 km en 108h maximum).

Ses vaccins obligatoires DT-Polio sont à jour et il a été informé des vaccinations obligatoires ou conseillées pour un voyage en Mongolie.

Le certificate médical ainsi que l'ECG doivent être postérieurs au 11 mars 2021 et antérieurs au 11 mai 2021.

Fait à :

Date :

Signature et Cachet du Médecin :



CERTIFICAT MÉDICAL OFFICIEL ET OBLIGATOIRE (2/2)

Je soussigné, le concurrent (nom et prénom) : _____

Allergie : _____

Antécédents médicaux, chirurgicaux : _____

Traitement médical, habituel ou en cours, (noter le nom du principe actif : le DCI - Dénomination Commune Internationale et pas le nom commercial). **Attention, ceci est important sur le plan médical :**

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à :

Date :

Signature du concurrent :